



PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°1  
RÉVISIONS SIMPLIFIÉES N°1 ET 2

PLAN DE ZONAGE

PHASE	N°	DATE	DESSINÉ PAR	VALIDÉ PAR	LE MOA - DATE	NATURE DE L'INTERVENTION
Préscriton	6					
Préscriton	5	16/09/10	Boullier Digard	Approbation - Commune - 18/02/11		Révision Simplifiée n°2
Préscriton	4	26/03/10	Boullier Digard	Approbation - Commune - 18/02/11		Révision Simplifiée n°1
Préscriton	3	26/03/10	Boullier Digard	Approbation - Commune - 18/02/11		Modification n°1
Préscriton	2	20/03/10	Boullier Digard	Approbation - Commune - 26/03/10		Modification Simplifiée n°1
Préscriton	1	10/12/04	Bureau de Travaux	Approbation - Commune - 02/02/08		Élaboration de PLU

*Reçu en  
Plan officiel  
2012*



**BOULLIER - DIGARD**  
GEOMETRES EXPERTS  
MONTMOROT - SAINT AMOUR - PIERRE DE BRESSE  
www.geometre-jura.com



Siège social  
Route de Lyon  
**39 570 MONTMOROT**  
Tél. : 03 84 47 15 78  
Fax : 03 84 47 07 86

Bureau secondaire  
17 avenue Lucien Fabvre - BP 5  
**39 160 SAINT AMOUR**  
Tél. : 03 84 48 71 94  
Fax : 03 84 48 71 93

Permanence  
\* Résidence Les ORCHIDES \*  
102 Route de Chalon  
**71 270 PIERRE DE BRESSE**  
Tél. : 03 85 76 50 99 (Lundi matin)  
Email : boullier-digard@geometre-jura.com

Le Miroir zonage Approb. Février 2011

Février 2011

ECHELLE:1/10000

**LÉGENDE**

- UA** Centre bourg ancien, desservi par l'assainissement
- UB** Zone de hameau éloignés du centre bourg
- UX** Zone à vocation d'activités Industrielles, artisanales, commerciales ou de service
- UXa** Secteur à vocation d'activités dans lequel sont seuls autorisés les bâtiments liés et nécessaires à l'activité existante
- AU1** Zone actuellement insuffisamment équipée, destinée à l'extension du centre bourg, selon un développement organisé
- AUX** Zone actuellement insuffisamment équipée, à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de service
- AU2** Zone comprenant des terrains non équipés, destinée à recevoir l'urbanisation future du centre bourg sous forme de quartier d'habitat mixte
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle stricte
- Nh** Secteur dans lequel pourront être autorisées la réhabilitation, voire l'extension mesurée des bâtiments existants
- Nc** Secteur liés à une activité de camping ou de caravanning
- Nc** Emplacement réservé

Pour information :

- Indication du tracé de l'autoroute A39
- Secteur affecté par le classement sonore de l'A39

